

s'arroger le droit de prendre de telles décisions et d'informer le gouvernement sur l'avenir de l'énergie. Le député de Vancouver-Kingsway a abordé ce sujet.

Je ne blâme pas en particulier l'Office. C'est une rude tâche que de travailler sous les ordres d'un groupe de fonctionnaires ou de mandarins qui n'insistent pas pour que les dispositions de la loi soient exécutées; sans compter que ceux qui refusent de courber la tête devant ce petit groupe de hauts fonctionnaires n'ont aucun avenir dans la Fonction publique. L'amendement qui fait l'objet du projet de loi C-108 devrait porter sur la question des pouvoirs fondamentaux de l'Office. Si l'on confie de tels pouvoirs à l'Office, il faut également veiller à ce qu'il les exerce.

Avant d'exposer le fond de ma pensée, monsieur l'Orateur, je voudrais préciser que l'amendement ne tient aucun compte du droit international. Aux lignes 19 et 20 de la page 2, le projet de loi n'investit l'Office que du pouvoir d'exploiter les ressources pétrolières sous-marines situées en deçà de 200 milles marins. Qui, pour l'amour de Dieu, a eu l'idée géniale de parler de 200 milles marins dans la loi sur l'Office national de l'énergie? En droit international, les ressources situées au fond de la mer appartiennent au peuple côtier et les seules limites à leur exploitation sont d'ordre physique. Telle est la loi, ainsi que l'ont ratifiée toutes les nations. De fait, depuis une vingtaine d'années, quelques fonctionnaires de plusieurs pays se sont ligués pour revenir sur ce qui avait été établi. Les Nations Unies viennent d'être saisies d'un projet de modification du droit de la mer qui vise à priver les Canadiens de leurs ressources côtières. Ce sont ces mêmes prétendus juristes qui ont rédigé le projet de loi où il est question des 200 milles marins à l'article 1 et à l'article 28.

• (1730)

Je suis on ne peut plus sérieux, monsieur l'Orateur, quand je dis que si le gouvernement ne se décide pas à mettre au pas ces imbéciles qui se prennent pour des juristes et qui recommandent des mesures injustes, il mérite une chose, c'est d'être défait.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Le plus tôt sera le mieux!

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Il a fallu nous battre pour obtenir la propriété des ressources naturelles sous-marines et voici que des individus qui n'ont jamais été élus, qui n'ont jamais su donner des conseils avisés aux ministres pour lesquels ils travaillent, se liguent avec leurs collègues de l'étranger pour nous subtiliser ces biens sans même faire savoir à ces pauvres innocents ministres de quoi il retourne. Selon le droit international, nous sommes propriétaires des ressources naturelles qui se trouvent au large de nos côtes. Il en va de même pour les États-Unis. Et si deux pays sont baignés par une mer ou un océan communs, il suffit d'établir une frontière médiane. Voilà ce qui est prévu et c'est pourquoi je vous demande une nouvelle fois, chers collègues, d'exprimer votre désapprobation et de faire votre devoir en refusant que les rédacteurs de ce projet de loi ridicule n'emportent le morceau une nouvelle fois.

Cette loi a été conçue il y a de cela 25 ans pour servir de point de départ à un vaste programme de développement. Nous voulions que toutes les formes d'énergie puissent circuler librement à l'intérieur de nos frontières et c'est pourquoi nous avons

Office national de l'énergie (n° 3)—Loi

négoié avec les différentes provinces pour leur faire accepter le principe de ce programme. Il suffit de faire un retour en arrière pour voir qu'à l'automne de 1957, quelques mois après l'accession au pouvoir du gouvernement conservateur, le Parlement a adopté la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique qui prévoyait un programme concerté de mise en valeur des ressources énergétiques de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les gouvernements de ces provinces, libéraux comme conservateurs, étaient d'accord avec cette loi. Nous avons obtenu l'accord de toutes les provinces, y compris le Québec, pour travailler en collaboration et installer un réseau national d'un bout à l'autre du pays, du fleuve Yukon au Nord-Ouest jusqu'au Churchill à l'Est. On l'a appelé la ligne Hamilton. Ce réseau électrique est la réponse au dilemme dans lequel le gouvernement se trouve aujourd'hui à l'égard du conflit qui oppose Terre-Neuve au Québec.

Le ministre du Revenu national (M. Rompkey) était tout à fait sincère quand il a déclaré que nous devrions essayer de mettre ce projet à exécution en espérant que le Québec n'y verrait aucun affront ni aucun parti pris. La vérité, c'est que le Québec le ressent déjà comme un affront; il considère déjà que le gouvernement fédéral s'ingère dans ses affaires. Comment sortir de cette impasse? En reportant le bill de six mois et en proposant des amendements en vertu desquels l'ONE contribuera activement à la mise en place dans tout le pays d'un réseau national que pourront utiliser tous les producteurs d'énergie. Pour les non initiés, cela veut dire qu'une fois ce réseau électrique construit en collaboration avec toutes les provinces, il sera à la disposition de tous, qu'il s'agisse d'acheminer du pétrole ou du gaz ou de transmettre de l'électricité.

Si vous étudiez ce bill attentivement, vous constaterez qu'aucune compagnie ou aucune province ne peut exercer de monopole sur le transport du pétrole et du gaz naturel. Néanmoins, dans l'amendement à l'étude, on baptise les lignes de transmission interprovinciales, lignes de transmission internationales, ce qui permettra au gouvernement fédéral d'aller faire certaines choses dans une province. Ce n'était pas dans le bill initial pour la bonne raison que nous ne possédions pas à ce moment-là les connaissances techniques voulues, comme l'a dit le ministre, et nous nous efforcions de les acquérir avant d'élargir les pouvoirs de l'Office national de l'énergie. Cette modification les élargit, mais elle le fait en qualifiant d'internationale une ligne interprovinciale. Néanmoins, on est passé à côté de l'essentiel. Quand vous créez un monopole dans le domaine des transports, vous mettez le pays en danger. C'est pourquoi nous sommes d'accord pour qu'il y ait plusieurs sociétés exploitantes. Et si nous pouvions interrompre quelque temps l'étude de cette mesure, le ministre, qui est très intelligent, pourrait en profiter pour étudier les débats que nous avons eu sur ce sujet il y a 25 ans. Il pourrait peut-être faire sortir des archives de l'administration un rapport qui a été présenté en 1963, afin de l'examiner. Ce rapport a été établi à la demande des dix provinces, Québec compris, avec le plein et entier appui du gouvernement Duplessis, puis du gouvernement Lesage. Ce document se trouve dans les chambres fortes de l'administration; il expose les choix économiques de la réalisation d'un réseau national.

En recourant à ce réseau national, il n'y aurait pas d'intervention dans les affaires de Terre-Neuve et du Québec; en